



Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2006

Soixantième session
Point 127 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2005

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/60/601)]

60/236. Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions sur la question, notamment les résolutions 40/243 du 18 décembre 1985, 41/213 du 19 décembre 1986, 43/222 A à E du 21 décembre 1988, 52/214 du 22 décembre 1997, 54/248 du 23 décembre 1999, 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001, 56/254 D du 27 mars 2002, 56/262 du 15 février 2002, 56/287 du 27 juin 2002, 57/283 A du 20 décembre 2002, 57/283 B du 15 avril 2003, 58/250 du 23 décembre 2003 et 59/265 du 23 décembre 2004,

Réaffirmant également sa résolution 42/207 C du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'assurer le respect de l'égalité des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences¹ et les rapports pertinents du Secrétaire général²,

Ayant également examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Approuve* le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2006 et 2007, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences⁴, compte tenu des observations formulées par le Comité ;

2. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier des conférences et réunions pour 2006 et 2007 les modifications qui seraient dictées par les mesures et décisions qu'elle aura prises à sa soixantième session ;

3. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions visées dans ses résolutions 53/208 A du 18 décembre 1998, 54/248, 55/222, 56/242, 57/283 B, 58/250 et 59/265 en ce qui concerne le vendredi saint orthodoxe et les

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 32 (A/60/32).

² A/60/93 et Corr.1 et A/60/112.

³ A/60/433.

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 32 (A/60/32), annexe.

fêtes de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha, et prie tous les organes intergouvernementaux de respecter ces décisions lorsqu'ils programmeront leurs réunions ;

4. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et réunions soit strictement respectée, conformément au mandat du Comité des conférences et aux autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ;

5. *Décide* de poursuivre l'examen de la question lors de la première partie de la reprise de sa soixantième session ;

6. *Décide également* de reprendre l'examen des rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences⁵ et sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences⁶ en vue de se prononcer à leur sujet.

*69^e séance plénière
23 décembre 2005*

⁵ A/60/93 et Corr.1.

⁶ A/60/112.